

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION**

Le Maire de Régusse,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
VU la demande de l'entreprise NGE INFRANET, domiciliée 245 avenue de l'université 83160 LA VALETTE ;

Considérant les travaux de raccordement fibre optique ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

En raison de travaux de raccordement de la fibre optique, la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores à compter du 14 novembre 2022 jusqu'au 24 février 2023 dans le village.

Article 2 :

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire).

Elle sera mise et maintenue en place l'entreprise chargée de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 :

Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 23 novembre 2021.

**Le Maire,
Renée JEANNERET**

